

Procédure d'émission du NOP Import Certificate (NOPIC) pour les USA

TS41(NOP)v01fr

Le règlement SOE de l'USDA sur les importations exige que les certificats d'import NOP soient demandés par l'exportateur <u>avant</u> l'exportation des produits agricoles biologiques concernés vers les États-Unis.

Les certificats d'import NOP (NOPIC) doivent être générés électroniquement par l'organisme certificateur de l'exportateur dans la base de données de l'USDA nommée 'Organic INTEGRITY' pour toute marchandise **importée aux États-Unis** qui est représentée, vendue, commercialisée ou étiquetée comme biologique, quelle que soit sa valeur ou sa taille, **à partir du 19 mars 2024.**

Vous pouvez envoyer votre demande pour plusieurs produits à expédier à un même importateur américain ; cependant, un seul NOPIC sera délivré par produit et peut être accordé pour une période définie couvrant une ou plusieurs expéditions. Veuillez toujours faire votre demande en tenant compte de la période de validité définie par Certisys pour votre opération.

Merci d'envoyer votre demande de NOPIC à CERTISYS <u>au moins 3 jours ouvrés avant que</u> les produits ne quittent le pays d'export en respectant la procédure ci-dessous. Si cette procédure n'est pas respectée, vous vous exposez au risque que Certisys refuse de générer le NOPIC requis pour le dédouanement des marchandises en tant que produits biologiques sur le marché américain.

1. Envoi de la demande de NOPIC à CERTISYS

Au plus tôt et AU MOINS 3 JOURS ouvrés avant que l'envoi ne quitte le pays d'export:

→ Bien indiquer la date estimée (au plus tôt) de départ prévu

Envoi du «Formulaire de demande de NOPIC» dûment rempli



Envoyez une copie des documents justificatifs suivants correspondant à votre l'ère exportation :

- Facture commerciale
- Liste de colisage le cas échéant
- Déclaration de traçabilité des transactions
- Garanties fournisseur(s) pour chaque produit acheté : Certificat de transaction (TC). Si le fournisseur estcertifié CERTISYS, la facture d'achat suffit
- Si applicable: tout document additionnel préalablement demandé par Certisys (ex.: résultat d'analyse,étiquette,...)
- Si applicable et si disponible avant départ: Certificat phytosanitaire
- <u>Si disponible avant départ</u>: **document de transport original** sinon : Draft ou confirmation de réservation

2. Revue de la demande

Certisys vérifie la cohérence et la conformité de vos documents d'export, votre traçabilité et les quantités déclarées. Si votre dossier est incomplet ou erroné, vous prenez le risque d'allonger les délais de traitement.

3. Emission du NOPIC par CERTISYS sur la base de données Organic INTEGRITY

I NOPIC par produit sera généré <u>électroniquement</u> par Certisys sur la base de données américaine Organic INTEGRITY. Certisys vous transmettra ensuite le(s) NOPIC publié(s).

4. Envoi du document de transport final de votre 1er export

+ tout autre document manquant, le cas échéant.

Le plus tôt possible, et dans tous les cas avant dédouanement. Le NOPIC pourra être annulé si le documentn'est pas fourni dans les temps ou n'est pas conforme.

5. Envoyez le NOPIC à l'importateur aux États-Unis par email

L'importateur devra déclarer le numéro NOPIC associé à chaque produit importé aux États-Unis sur le portail américain de déclaration douanière (ACE).

